

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un mars, le Conseil Municipal de la Commune de Marsat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques VIGNERON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 15/03/2017

PRESENTS: MM Mmes VIGNERON MEDARD ANNETON GUILHEN GACON STRIFFLING FATIEN THOUVENIN VEYLAND GROSSHANS DUMERY PORTELLI

POUVOIR : Mme BARTHELEMY a donné pouvoir à Mme GACON, Mme ESTAY a donné pouvoir à M STIFFLING, M POULET a donné pouvoir à Mme DUMERY

Madame Anne VEYLAND a été désignée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

1/ Délibération n°2017- 19
SIEG – Eclairage public rue de la Tour

2/ Délibération n°2017- 20
Allée autour de la cantine – Demande de subvention au titre des amendes de Police

3/ Délibération n°2017- 21
Riom Limagne et Volcans – Piscine de Riom - Convention d'utilisation des bassins

4/ Délibération n°2017- 22
GRDF – Redevance de fonctionnement 2017

5/ Délibération n°2017- 23
SIARR – Renouvellement du collecteur de la Branche Sud Marsat amont Bassin d'orage – Convention de passage avec constitution de servitude parcelle AK 10

6/ Délibération n°2017- 24
SIARR – Renouvellement du collecteur de la Branche Sud Marsat amont Bassin d'orage – Convention de passage avec constitution de servitude parcelle AK 11

7/ Délibération n°2017- 25
SIARR – Renouvellement du collecteur de la Branche Sud Marsat amont Bassin d'orage – Convention de passage avec constitution de servitude parcelle AK 15

8/ Délibération n°2017- 26
Education physique et sportive à l'école - Convention

9/ Délibération n°2017-27
Contrat à durée déterminée pour accroissement saisonnier d'activité

Questions diverses

1/ Délibération n°2017- 19

SIEG – Eclairage public rue de la Tour

Monsieur le Maire rappelle que suite au transfert de compétence éclairage public, il est nécessaire d'établir une convention exprimant les accords concordants du Comité Syndical et du Conseil Municipal sur le montant du fonds de concours à verser.

ECLAIRAGE RUE DE LATOUR SUITE ENFOUISSEMENT BT

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques à la date d'établissement du projet s'élève à **10 300 €HT**

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG) peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de **50%** du montant hors taxes et en demandant à la commune un fonds de concours égal à **50%** auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Eco-taxe) soit : **5 150.54 €**

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Il est précisé que le montant de la TVA sera récupéré par le SIEG par le biais du FCTVA

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- approuve l'avant-projet des travaux d'éclairage public présenté par Monsieur le Maire,
- demande l'inscription de ces travaux au Programme 2017 du syndicat d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal fixant la participation de la commune au financement des dépenses à **5 150.54 €**,
- autorise Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme,
- dit que les crédits seront inscrits lors de la prochaine décision budgétaire.

2/ Délibération n°2017- 20

Allée autour de la cantine – Demande de subvention au titre des amendes de Police

Dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police 2017 en matière de circulation routière, la commune de Marsat envisage l'aménagement d'une voie de contournement devant la garderie périscolaire afin de faciliter la circulation des véhicules au niveau de la rue des écoles et du parking.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 24 065 €HT soit 29 478 €TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents moins 3 abstentions :

- DECIDE l'aménagement d'une voie de contournement devant la garderie périscolaire afin de faciliter la circulation des véhicules au niveau de la rue des écoles et du parking pour un montant estimatif de 25 565 €HT soit 29 478 €TTC
- SOLLICITE une subvention auprès de la Direction Générale des Routes, de la Mobilité et du Patrimoine du Conseil Départemental du Puy de Dôme
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises
- DIT que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2017

3/ Délibération n°2017- 21

Riom Limagne et Volcans – Piscine de Riom - Convention d'utilisation des bassins

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la convention d'utilisation des installations de la piscine Béatrice Hess par l'école élémentaire et maternelle de Marsat les lundis de 15h à 16h pour la période du 20 mars au 18 juin 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE les termes de la convention et en autorise la signature à Monsieur le Maire

4/ Délibération n°2017- 22

GRDF – Redevance de fonctionnement 2017

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le cahier des charges du contrat de concession de distribution publique de gaz prévoit, dans son article 6, le paiement d'une redevance de concession dite « de fonctionnement »

Eléments de calcul :

P = Population retenue : 1 293

L = Longueur de réseau : 11.241 km

D = Durée de la concession en années : 30

Ing = Valeur de l'index ingénierie septembre 2016 : 870.1

Ing0 = Valeur de l'index ingénierie septembre 2007 : 754.5

$$R1 = ((200+0.32 P + 21.30 L) \times (0.02 D + 0.5) + 180) \times (0.15 + 0.85 Ing/Ing0)$$

soit 1 264 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents moins une abstention

- VALIDE le montant de la redevance de fonctionnement GRDF pour l'année 2017
- CHARGE Monsieur le Maire d'émettre le titre de recette correspondant

5/ Délibération n°2017- 23

SIARR – Renouvellement du collecteur de la Branche Sud Marsat amont Bassin d'orage – Convention de passage avec constitution de servitude parcelle AK 10

Monsieur le Maire explique que le Syndicat d'Assainissement de la Région de Riom (SIARR) envisage la réalisation des travaux de renouvellement de son réseau d'assainissement par la mise en place d'une nouvelle conduite en fonte de diamètre 300 à 400 mm et le remplacement des regards de visite.

Cette canalisation traversera la parcelle communale AK 10 dont les conditions de servitude et de passage sont fixées par convention entre le SIARR et la commune.

Il convient pour le conseil municipal, après avoir pris connaissance des termes de la convention, d'en autoriser la signature à Monsieur le Maire.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de passage avec constitution de servitude pour la parcelle AK 10 entre le SIARR et la commune de Marsat

6/ Délibération n°2017- 24

SIARR – Renouvellement du collecteur de la Branche Sud Marsat amont Bassin d'orage – Convention de passage avec constitution de servitude parcelle AK 11

Monsieur le Maire explique que le Syndicat d'Assainissement de la Région de Riom (SIARR) envisage la réalisation des travaux de renouvellement de son réseau d'assainissement par la mise en place d'une nouvelle conduite en fonte de diamètre 300 à 400 mm et le remplacement des regards de visite.

Cette canalisation traversera la parcelle communale AK 11 dont les conditions de servitude et de passage sont fixées par convention entre le SIARR et la commune.

Il convient pour le conseil municipal, après avoir pris connaissance des termes de la convention, d'en autoriser la signature à Monsieur le Maire.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de passage avec constitution de servitude pour la parcelle AK 11 entre le SIARR et la commune de Marsat

7/ Délibération n°2017- 25

SIARR – Renouvellement du collecteur de la Branche Sud Marsat amont Bassin d'orage – Convention de passage avec constitution de servitude parcelle AK 15

Monsieur le Maire explique que le Syndicat d'Assainissement de la Région de Riom (SIARR) envisage la réalisation des travaux de renouvellement de son réseau d'assainissement par la mise en place d'une nouvelle conduite en fonte de diamètre 300 à 400 mm et le remplacement des regards de visite.

Cette canalisation traversera la parcelle communale AK 15 dont les conditions de servitude et de passage sont fixées par convention entre le SIARR et la commune.

Il convient pour le conseil municipal, après avoir pris connaissance des termes de la convention, d'en autoriser la signature à Monsieur le Maire.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de passage avec constitution de servitude pour la parcelle AK 15 entre le SIARR et la commune de Marsat

8/ Délibération n°2017- 26

Education physique et sportive à l'école - Convention

Suite au départ de l'éducateur sportif en poste, Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à son remplacement jusqu'à la fin de l'année scolaire

Monsieur Johann Fabreguettes, prestataire chargé de mission jeunesse TAP auprès de la collectivité, étant titulaire du BPJEPS APT*, il candidate pour ce remplacement.

**Brevet Professionnel de l'Education Populaire de la Jeunesse et des Sports – Activités Physiques pour Tous*

Monsieur le Maire propose de retenir cette candidature et donne lecture du projet de convention définissant les conditions et modalités de la prestation.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la candidature de Monsieur Johann Fabreguettes pour dispenser l'EPS à l'école de Marsat jusqu'à la fin de l'année scolaire
- VALIDE les termes de la convention et en AUTORISE la signature à Monsieur le Maire

9/ Délibération n°2017-27

Contrat à durée déterminée pour accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renforcer l'effectif des services techniques et espaces verts pour la période printemps/été.

A cet effet, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique territorial non titulaire pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2017 soit 6 mois.

Le Conseil Municipal, oùï cet exposé et après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique territorial non titulaire pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2017 soit 6 mois.
- CHARGE Monsieur le Maire de prendre l'arrêté de recrutement correspondant
- DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6413 « personnel non titulaire »
- DIT que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2017

QUESTIONS DIVERSES

Solidarité Olloix

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de remerciements adressée par Monsieur Philippe Marc-Chandeze, Maire d'Olloix, aux communes solidaires.

Calendriers

RLV	mardi 28/03/17 (budget)	18h30h à Mozac
CM	mardi 21/03/17	20h
COM FI élargie	jeudi 06/04/17	19h
CM (vote budgets)	mardi 11/04/17	20h

La commission Ad'hoc pour l'aménagement du site mairie aura sa 1^{ère} réunion mardi 28 mars

PLU

Monsieur le Maire informe que le projet d'élaboration du PLU a reçu l'avis favorable de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), sous réserve d'ajustement de quelques points pour la suite de la procédure.

Séance levée à 20h50

FEUILLE DE CLOTURE DU Conseil Municipal du 21/03/2017

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

1/ Délibération n°2017- 19

SIEG – Eclairage public rue de la Tour

2/ Délibération n°2017- 20

Allée autour de la cantine – Demande de subvention au titre des amendes de Police

3/ Délibération n°2017- 21

Riom Limagne et Volcans – Piscine de Riom - Convention d'utilisation des bassins

4/ Délibération n°2017- 22

GRDF – Redevance de fonctionnement 2017

5/ Délibération n°2017- 23

SIARR – Renouvellement du collecteur de la Branche Sud Marsat amont Bassin d'orage – Convention de passage avec constitution de servitude parcelle AK 10

6/ Délibération n°2017- 24

SIARR – Renouvellement du collecteur de la Branche Sud Marsat amont Bassin d'orage – Convention de passage avec constitution de servitude parcelle AK 11

7/ Délibération n°2017- 25

SIARR – Renouvellement du collecteur de la Branche Sud Marsat amont Bassin d'orage – Convention de passage avec constitution de servitude parcelle AK 15

8/ Délibération n°2017- 26

Education physique et sportive à l'école - Convention

9/ Délibération n°2017-27

Contrat à durée déterminée pour accroissement saisonnier d'activité

Questions diverses

FEUILLE DE SIGNATURES

Séance du mardi 21 mars 2017

NOM Prénom	FONCTION	SIGNATURE
VIGNERON Jacques	Maire	
MEDARD Pierre	1 ^{er} adjoint	
ANNETON Monique	2 ^{ème} adjoint	
GUILHEN Alain	3 ^{ème} adjoint	
GACON Pascale	4 ^{ème} adjoint	
STRIFFLING Jacques	Conseiller municipal	
BARTHELEMY Joëlle	Conseillère municipale	Pouvoir à Mme Gacon
FATIEN Claude	Conseiller municipal	
ESTAY Marie-Noëlle	Conseillère municipale	Pouvoir à M Striffling
THOUVENIN Baudouin	Conseiller municipal	
VEYLAND Anne	Conseillère municipale	
GROSSHANS Michel	Conseiller municipal	
DUMERY Nathalie	Conseillère municipale	
POULET Bastien	Conseiller municipal	Pouvoir à Mme Dumery
PORTELLI Nathalie	Conseillère municipale	